

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19947**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention : Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles, Domaine : Arts, lettres et langues (ALL)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Modalités d'élaboration de références : NEANT	Président de l'université de Paris III, Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

45050 mise en scène spectacle, 45052 production spectacle

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Elaboration de programmes de formation en direction de groupes d'enfants ou d'adultes dans le cadre d'une initiation aux techniques de jeu et à l'art dramatique.
- Encadrement et suivi pédagogique des apprenants et de la production d'une oeuvre théâtrale sur laquelle débouche quasi-systématiquement la période de formation.
- Evaluation a posteriori, sur un plan artistique et humain, de la formation et de la performance théâtrale produite
- Concevoir une formation et s'adapter à des publics très divers (enfants, détenus, jeunes en perte de repères, personnes handicapées et/ou hospitalisées ...)
- Définir des objectifs (notamment pédagogiques) réalistes, motivants et adaptés aux publics concernés.
- Evaluer, avec un regard à la fois critique et humain, la formation et le résultat obtenu.
- Se remettre en cause, si besoin, et remédier à d'éventuels dysfonctionnements
- Motiver, encourager, rester à l'écoute des apprenants
- Réinvestir en situation professionnelle les connaissances théoriques acquises dans le domaine théâtral et artistique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Intervention artistique dans les différents théâtres et centres dramatiques nationaux, scènes nationales, théâtres municipaux et centres dramatiques régionaux, dans les compagnies professionnelles et les associations culturelles.

Intervention artistique en milieu scolaire, (écoles, collèges, lycées)

Intervention artistique sur le terrain social (associations, hôpitaux, maisons de retraite, prisons, centre de réinsertion...)

Intervenant et/ou conseiller artistique auprès d'institutions, de collectivités socio-culturelle en lien avec les arts vivants

Assistant à la conception, la mise en scène et la réalisation d'une performance théâtrale dans un cadre scolaire, hospitalier, carcéral ...

Formateur dans les domaines des techniques de jeu et de l'art dramatique, auprès d'un public d'enfants et/ou d'adultes, dans le cadre d'ateliers de mise en pratique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

Réglementation d'activités :

NEANT

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Au sein des licences professionnelles de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, la **mention "Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles"** comprend un parcours-type, dont l'intitulé est : "Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale"

Ce diplôme s'obtient après une évaluation concernant les unités d'enseignement suivantes :

- Histoire et esthétique du théâtre ;
- Sociologie et anthropologie du spectacle ;
- Dramaturgie et métiers du théâtre ;
- Pratiques de jeux dramatiques ;
- Ecritures théâtrales et leurs mises en jeu ;
- Didactique de l'atelier de pratiques théâtrales ;
- Ecritures de la scène;

- Stage d'une durée de **250h** minimum en situation professionnelle.

Pour plus de détails relatifs aux composantes de cette licence professionnelle, se reporter au site internet de celle-ci, (voir le lien ci-dessous indiqué)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures) - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Pour les licences professionnelles : Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Cette spécialité "Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale" (dans le cadre de la **dénomination nationale "Activités culturelles et artistiques "**) a été créée par un arrêté ministériel en date du 17 novembre 1999 (JORF du 24/11/99, BO n° 44 du 9 décembre 1999).

Un arrêté ministériel d'habilitation, émanant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), en date de septembre 2001, marque le début de l'habilitation de cette licence professionnelle, **spécialité "Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale"**, sous la **dénomination nationale "Activités culturelles et artistiques "**. Le numéro d'habilitation attribué à ce diplôme est le [20014337]. La période de cette première habilitation allait de 2001/2002 à 2004/2005.

Par la suite, l'habilitation de ce diplôme a été renouvelée à 2 reprises par la même autorité ministérielle, sous le même numéro, la même dénomination nationale et le même intitulé de spécialité : une première fois par arrêté en date du 12 septembre 2005 et une deuxième fois par arrêté en date du 17 septembre 2009, respectivement pour les périodes 2005/2006 à 2009/2010 puis 2009/2010 à 2013/2014.

Enfin, un **arrêté d'accréditation**, délivré par la DGESIP, en date du 17 décembre 2014, autorise l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 à délivrer ce diplôme, sous le même numéro, la même dénomination nationale et le même intitulé de spécialité, pour la période 2014/2015 à 2018/2019

Remarque : L'adoption par l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 de la nouvelle nomenclature des licences professionnelles à compter de la prochaine rentrée universitaire 2016, amènera (sous réserve de validation par la DGESIP et le CNESER) à rattacher ce parcours-type de licence professionnelle "Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale", à la mention "Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles", domaine : Arts, lettres et langues (ALL)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels**

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Contactez le service de l'**Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3,

Tél : 01 45 87 40 34

Mail : ove@univ-paris3.fr

Site internet de ce service :

<http://www.univ-paris3.fr/l-observatoire-de-la-vie-etudiante-ove--107862.kjsp?RH=1208869244306>

OU

Se reporter au site internet de l'institut d'études théâtrales (lien ci-dessous, à la rubrique "Lien vers statistiques)

<http://www.univ-paris3.fr/licence-professionnelle-encadrement-d-ateliers-de-pratique-theatrale-17016.kjsp>

Autres sources d'information :

Département : Institut d'études théâtrale de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Site internet de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Lieu(x) de certification :

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 : Île-de-France - Paris (75) [75005]

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3**Institut d'Etudes Théâtrales**

Bureau 205, 2ème étage

13, rue Santeuil

75231 Paris cedex 05

Tél. : 01.45.87.40.60

Mail : dept-iet@univ-paris3.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Voir adresse ci-dessus indiquée

Historique de la certification :

Certification précédente : Activités culturelles et artistiques option Encadrement d'ateliers de pratiques théâtrales